

		Contractualisation CD 84		CD 84 ENS		Region Sud « Nos Territoires d’Abord »		Etat		Autofinancement COTELUB/EPFR		TOTAL		
Bastide et un ensemble de dépendances agricoles	5 100 000,00											81,0%	8 104 855,20	10 000 000,00
Plan d'eau et ses abords de bois de landes à protéger	4 900 000,00	5,0%	500 000,00	3,3%	330 644,80	6,6%	662 500,00	4,0%	402 000,00					
Partie agricole (vignes terres à cultiver)														

- Article 3 :** De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance
- Article 4 :** De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Article 5 :** De charger le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à LA TOUR D'AIGUES, le

19 AOUT 2024

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

